

25 novembre 2021
Communiqué de presse

Anderlecht double son offre de stations Cambio à destination des citoyens

La Commune d'Anderlecht soutient la mobilité partagée. A l'initiative de l'Echevine de la Mobilité Susanne Müller-Hübsch, avec le soutien du Bourgmestre d'Anderlecht Fabrice Cumps, et de tous les membres du Collège échevinal, 6 stations *Cambio* seront doublées pour accueillir 16 véhicules supplémentaires sur le territoire anderlechtois.

Le 'Carsharing' ou l'autopartage est de plus en plus répandu à Bruxelles... et la Commune d'Anderlecht ne déroge pas à la règle. En partenariat avec la société *Cambio*, 9 stations de location de voitures partagées sont déjà proposées aux Anderlechtois. Ces voitures, disponibles 24H/24 et 7j/7 à la location, viennent compléter une large offre de mobilité offerte à Anderlecht. En partageant ces voitures, les habitants libèrent des places de parking et désengorgent les rues anderlechtoises, tout en se déplaçant à moindre prix et sans les tracasseries liées à un véhicule personnel (assurance, prix de l'essence, places de parking,...). Avec l'autopartage, les automobilistes ne paient que l'usage. Il suffit de télécharger l'application pour réserver un véhicule et lorsque la course est terminée, il ne reste plus qu'à remettre la voiture à son emplacement réservé.

Vu la demande en mobilité multimodale et partagée, avec l'accord de la Commune d'Anderlecht, l'offre de véhicules *Cambio* à destination des Anderlechtois va doubler. Pour le moment, 9 stations *Cambio* sont disponibles à Anderlecht. En cette fin d'année, les capacités de sept stations seront augmentées afin de proposer deux ou trois voitures en plus: les stations Bizet, Conseil, Veeweyde, Eddy Merckx, Luther King et Prince et place de la Vaillance sont concernées.



Le partenariat ne s'arrête pas à augmenter l'offre existante. La Commune d'Anderlecht souhaite élargir l'offre en véhicule partagé avec l'ouverture de cinq nouvelles stations dans les prochains mois. L'objectif est de diversifier l'offre en mobilité partagée pour les Anderlechtois mais également de diminuer leur empreinte carbone (une voiture partagée remplace jusqu'à 15 voitures individuelles).

L'Echevine de la Mobilité, Susanne Müller-Hübsch, se réjouit : « Nous demandions depuis longtemps une extension, car les chiffres prouvent que le covoiturage est un succès à Anderlecht. Le covoiturage est un élément essentiel qui, avec d'autres modes de déplacement, contribue à une mobilité durable ».

Le Bourgmestre d'Anderlecht Fabrice Cumps souligne que « l'augmentation de l'offre de véhicules Cambio sur notre territoire est une bonne nouvelle : cette décision rappelle notre volonté de travailler ensemble à une mobilité partagée, multimodale et plus durable ».